

COMMUNE D'ESCOBECQUES

CANTON DE LOMME

PROGRAMME D'ETUDE

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Petite commune rurale de moins de 500 habitants appartenant à la C.U.D.L., Escobecques est située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Lille et à égale distance d'Armentières et de la Bassée.

Elle a connu jusqu'à aujourd'hui une croissance mesurée mais régulière due à son caractère bucolique et à son accessibilité facile à des zones d'emploi proches.

Commune avant tout résidentielle, elle joue aussi un rôle non négligeable comme lieu de promenade pour les habitants des villes environnantes.

Aujourd'hui, la Municipalité cherche à se définir une politique d'aménagement compatible avec ses atouts et à développer les qualités paysagères de son environnement en menant un ensemble d'opérations d'amélioration du cadre de vie.

Afin que ces projets d'embellissement soient cohérents avec les objectifs de développement communaux, une réflexion générale doit être menée avant toute intervention ponctuelle, de façon à préciser les enjeux dans lesquels s'inscrivent ces aménagements et à aider la Municipalité à prendre des options concernant :

- le développement de l'habitat sous la pression de la demande et en faveur du maintien de l'équilibre de la pyramide des âges de la population (actuellement l'école comprend une classe unique de 10 élèves).

- l'implantation d'activités susceptibles d'accroître les revenus communaux et l'attrait de la commune (zone artisanale, activités liées aux loisirs...).

Suite à cette démarche, l'embellissement de la commune pourra être entrepris en s'appuyant sur l'aménagement de plusieurs sites :

- le centre
- les promenades
- le chemin vicinal n° 7

Par ailleurs, afin de profiter de la dynamique créée par les projets communaux, une action de sensibilisation de la population à son cadre de vie pourra être menée à travers deux opérations :

- une exposition et une présentation publiques des projets communaux

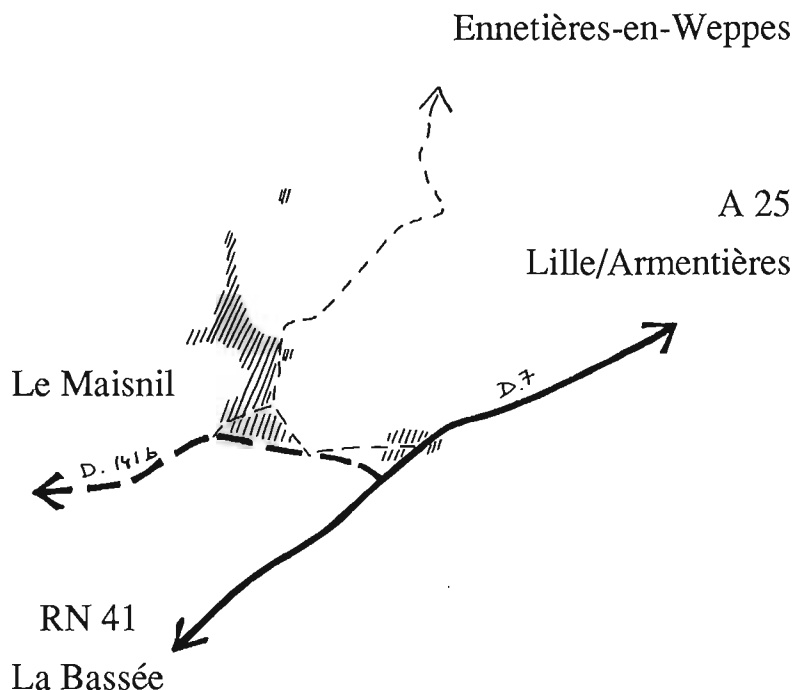
- animation dans l'école d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (cf. "Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.).

PLAN GLOBAL D'AMENAGEMENT

Structure Urbaine

La zone bâtie du village centre n'est traversée par aucune voie de liaison importante.

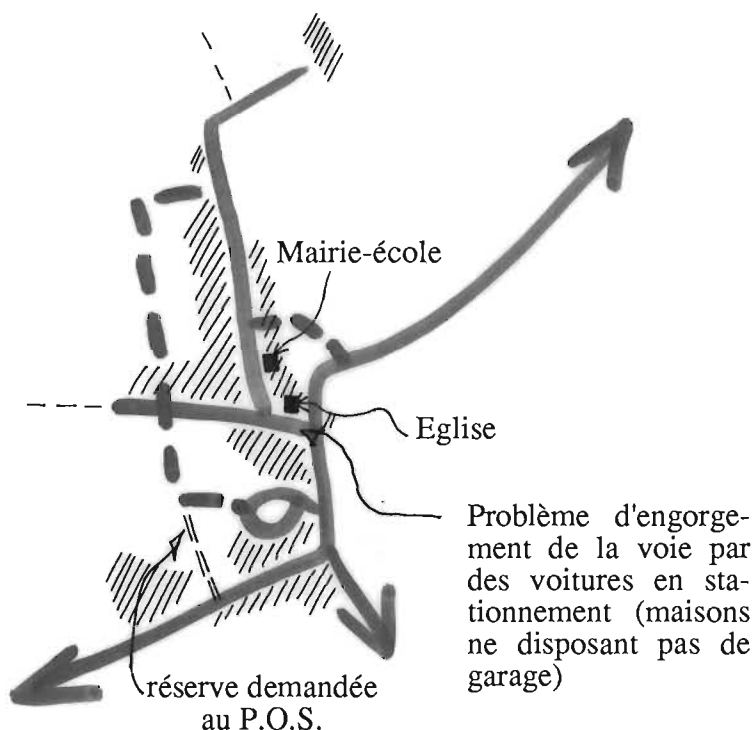
Cette situation en "cul de sac" du village par rapport aux grands axes de communication participe au caractère paisible de la commune.



Par ailleurs, la morphologie du village est telle qu'il est toujours besoin de rebrousser chemin pour aller d'un espace à l'autre.

Contrairement à la situation précédemment étudiée, celle-ci est plutôt négative car elle est facteur d'isolement des habitants. Aussi l'urbanisation future veillera-t-elle à y remédier.

Les schémas d'aménagement proposeront des solutions d'extension du village favorisant la liaison entre les différentes zones urbanisées.

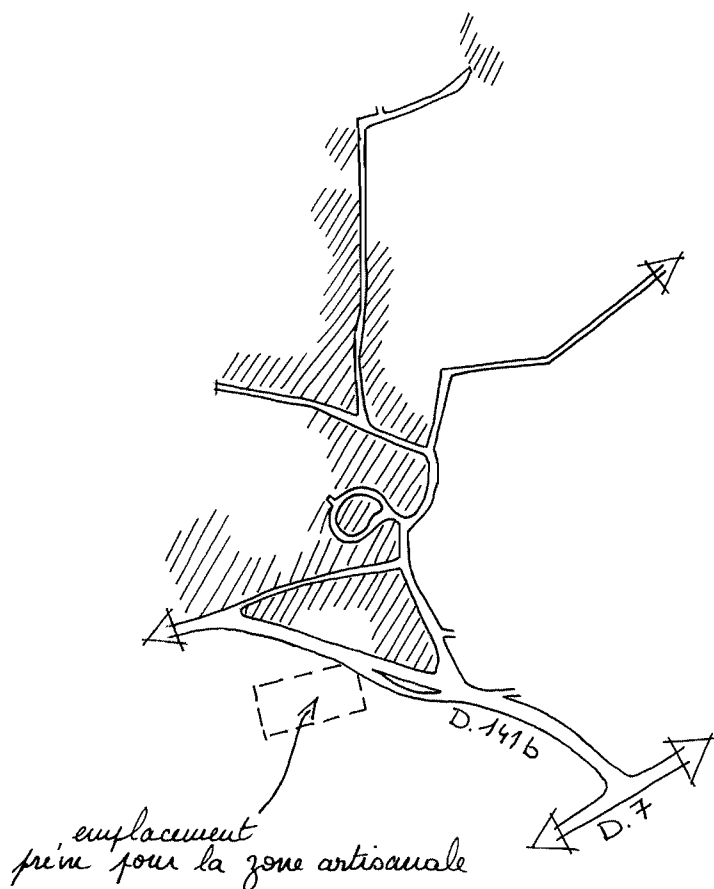


Recherche de liaisons internes
à l'intérieur de l'espace bâti

Implantation d'activités

Souhaitant implanter quelques activités nouvelles dans la commune, la Municipalité a proposé à la C.U.D.L. la création d'une petite zone d'activités sur la D. 141 b. La C.U.D.L. n'a pas encore statué sur cette demande.

D'autres activités liées aux loisirs de proximité pourraient être implantées, éventuellement en liaison avec les communes voisines.



Quelques pistes de réflexion devront être ouvertes qui permettent à la Municipalité d'animer un groupe de travail sur ce thème.

LE CENTRE

Aucun espace public particulier ne définit une centralité repérable.

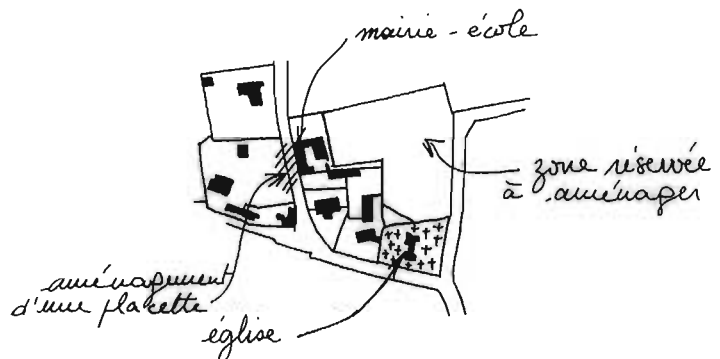
La mairie-école et l'église sont situées sur un chemin vicinal étroit n'offrant pas de possibilité de stationnement.

L'existence, face à la mairie, d'un espace non bâti permettrait la réalisation d'une placette dans la continuité du bâtiment de façon à marquer la présence de l'équipement public et à offrir une petite aire de stationnement paysagée définissant des limites soignées avec les propriétés privées mitoyennes.



Derrière la mairie et l'église des terrains ont été mis en réserve en vue de l'extension du cimetière et de la création d'un second court de tennis découvert. Compte-tenu de la faible fréquentation du tennis existant, un aménagement léger de jeux d'enfants pourrait être envisagé de façon provisoire sur le terrain. Par ailleurs, en relation avec l'enseignant, la cour de l'école mériterait aussi d'être équipée de structures permettant de favoriser le développement corporel des enfants.

La réalisation de ces projets doit être l'occasion de restructurer le secteur des équipements publics et d'établir de nouvelles liaisons qui favorisent la création d'un pôle central et attractif et d'un espace planté assurant la transition entre l'espace urbanisé et l'espace agricole.



Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'ensemble du secteur permettra à la Municipalité de réaliser progressivement des travaux dans un esprit de cohérence et d'acquérir ou de mettre en réserve les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

LES PROMENADES

La commune est propriétaire d'une ancienne voie ferrée abandonnée depuis 1975.

Cette voie désaffectée constitue une véritable réserve écologique qui suscite l'intérêt de nombreux promeneurs.

Elle s'arrête malheureusement sur les territoires d'Ennetières et d'Erquinghem où elle a été vendue à des propriétaires privés, aussi est-ce à l'intérieur même du territoire d'Escobecques qu'il faut en trouver le prolongement afin d'établir un circuit de promenades dans la commune.

Par ailleurs, la réalisation de l'autoroute A 1 bis viendra écorner la voie dans son extrémité nord.

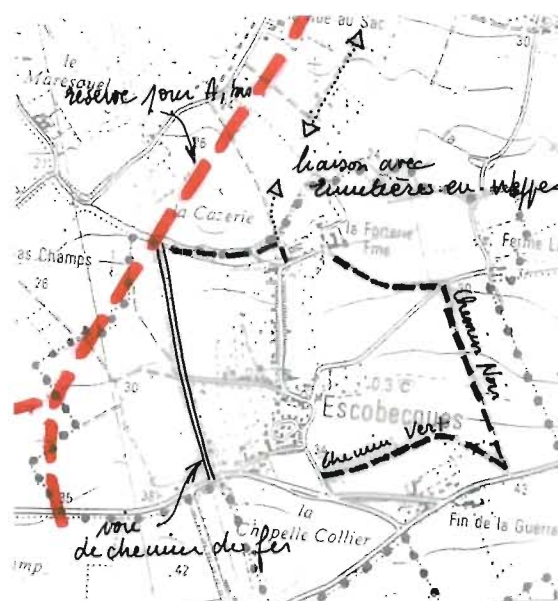
Un remembrement a été demandé. Il devrait aussi être l'occasion de réserver certains terrains pour protéger la zone bâtie des nuisances de l'autoroute.

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée pourra participer à la mise en œuvre d'une protection du village.

Des esquisses générales établiront les grands principes de l'aménagement d'un circuit de promenade sur la commune et de ses liaisons éventuelles avec les communes voisines.

Elles proposeront des systèmes de protection du village par rapport à l'autoroute A1 permettant à la Municipalité d'intégrer ces données dans les réflexions préalables au remembrement.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les sites de l'ancienne voie ferrée, de la Becque des Breux, de la voie des Chats, du chemin Noir et du chemin Vert permettra à la Municipalité de réaliser progressivement des opérations sur des sites dont elle n'a pas toujours la maîtrise (chemin Noir privé), mais qui forment ensemble une boucle complète de la commune.



LE CHEMIN VICINAL N° 7

Axe de pénétration dans la commune, le chemin vicinal n° 7 est bordé de pavillons à l'ouest et par l'espace agricole à l'est.

Il croise la D 141 b en un carrefour dont l'aménagement excessivement routier pourrait être amélioré.

Profitant de la mitoyenneté de l'axe avec l'espace agricole, des propositions d'aménagement pourraient être faites de façon à valoriser cette "entrée" principale dans la commune (plantation d'arbres autorisant le stationnement occasionnel des véhicules automobiles...).



Une esquisse permettra à la Municipalité de réserver des terrains si nécessaire le long de la voie et de profiter des opportunités d'aménagement qui se se présenteraient pour réaliser des travaux.